



***LES RESEAUX CATHOLIQUES ET PROTESTANTS AU
CONGO :***

***Influence de ces institutions religieuses sur la politique
Intérieure du pays***

Mémoire de géopolitique

Du Colonel François LIBOKO

Dans le cadre du séminaire « géopolitique et religions »

Directeur : Monsieur Aymeric CHAUPRADE

Docteur en science politique

Mars 2003

Sommaire

Chapitre 1

L'ambivalence des rapports entre les réseaux chrétiens et le pouvoir politique ou l'utilitarisme réciproque.

- 11- Les réseaux chrétiens comme tremplin pour l'accession au pouvoir.
 - 1.1.1 L'église, vecteur de puissance et propulseur des hommes politiques.
 - 1.1.2 L'église, grande force vive.
- 12- Le pouvoir politique, une des finalités des réseaux chrétiens.
 - 1.2.1 Persuasion de la population
 - 1.2.2 Pression sur l'élite nationale

Chapitre 2

Un antagonisme circonstanciel et une indéfectible complémentarité.

- 21- Un antagonisme circonstanciel.
 - 21.1 L'antagonisme politique.
 - 21.2 L'antagonisme ethnogéographique.
- 22- Une indéfectible complémentarité.
 - 22.1 Les réseaux socle et soutien officieux du pouvoir politique.
 - 22.2 Le pouvoir comme apanage des réseaux et l'inféodation du pouvoir par les réseaux.

Introduction

Aux dirigeants de partis politiques se posent très souvent des problèmes de réseaux de médias, des moyens humains pour conquérir le pouvoir ou asseoir leur autorité ou légitimité. Alors que dans la religion chrétienne, la séparation officielle entre l'Etat et la religion n'a pas laissé indifférentes les affinités des réseaux chrétiens pour le pouvoir politique.

Si en terme politique et juridique le problème d'influence des réseaux chrétiens dans les rouages du pouvoir ne peut se poser en raison de la séparation constitutionnelle de l'Etat et de la religion, il est de manière officieuse le moyen ou la pomme de discorde pour l'accession ou le maintien au pouvoir.

Ces deux aspirations correspondent à deux concepts distincts ; celui de l'autorité étatique c'est à dire le pouvoir temporel et de l'autorité spirituelle, une sorte de contrepartie de la légitimité divine.

Historiquement ces deux concepts étaient personnifiés par l'unicité du temporel et du spirituel sous l'autorité d'une seule et même fonction tel le pape chez les romains, le tsar en Russie, le pharaon en Egypte, ...La séparation de l'Etat et de l'église à partir de la révolution française de 1789 reposa le problème de l'influence des réseaux chrétiens dans le pouvoir politique.

Si le temporel et le spirituel, dans les pays de tradition chrétienne comme le Congo, deviennent avec les indépendances désormais séparés d'un point de vue constitutionnel et politique et de manière officielle, il existe en fait de façon officieuse entre ces deux institutions de solides relations répondant à deux impératifs nouveaux : celui de la recherche de la caution de l'autorité divine que semblent encore incarner les réseaux chrétiens et donc d'une partie de la légitimité du pouvoir et, celui du pouvoir temporel, qu'exerce l'Etat, dont a besoin l'église pour accroître son action face au phénomène de plus en plus grandissant des sectes, et donc de sa survie, voire de sa pérennité.

L'examen de l'influence des réseaux chrétiens nous suggère d'aborder dans une première partie l'ambivalence des rapports entre les réseaux chrétiens et le pouvoir politique ou l'utilitarisme réciproque avant de parler, dans une deuxième partie, de leurs antagonisme et indéfectible complémentarité.

Chapitre premier

L'ambivalence des rapports entre les réseaux chrétiens et le pouvoir politique ou l'utilitarisme réciproque

Au Congo, les rapports entre le politique et religieux semblent mal s'accommoder aux exigences juridiques en vigueur dans le pays. Ils sont en réalité plus régis par une sorte d'attirance mutuelle, suscitée par des intérêts vitaux (divergents quelques fois mais pas toujours opposés) propres à chaque partie, plutôt que par les lois de la République.

En effet, la laïcité de l'Etat⁽¹⁾, tant prônée et figurant en bonne place dans toutes les constitutions congolaises depuis l'indépendance jusqu'à nos jours (huit au total), consacrant ainsi clairement et de façon officielle la séparation entre l'Etat et la religion, éprouve beaucoup de difficultés à s'imposer. Ces deux institutions, pour des raisons diverses, ce, quel que soit le régime politique, ne parviennent pas à s'adapter à cette donne. Elles sont toujours tenter officieusement d'effectuer des intrusions dans le domaine d'action de l'autre et inversement.

Ce qui, dans le cas des rapports entre l'église chrétienne et le pouvoir étatique, se traduit concrètement par la volonté permanente, pour le politique, d'utiliser, par réseaux interposés, les églises protestante et ou catholique comme tremplin ou support pour se hisser au sommet de la hiérarchie. Les réseaux chrétiens cherchant constamment, de leur côté, à s'assurer le contrôle direct ou indirect de l'appareil étatique, nécessaire à l'épanouissement et surtout à la survie de l'Eglise.

(1) Art.1 de la constitution de la république du Congo du 20 janvier 2002

1.1 Les réseaux chrétiens comme tremplin pour accéder au pouvoir.

L'objectif de toute organisation politique, nul n'est besoin de le rappeler, est la conquête du pouvoir. Mais le particularisme congolais vient du fait que, pour y accéder et garantir sa stabilité, l'homme politique se doit de se doter de deux choses essentielles pour lesquelles l'Eglise semble être le partenaire le mieux indiqué. Il s'agit de la consécration divine, conférée par le religieux et la légitimité constitutionnelle pour l'acquisition de laquelle l'action de l'Eglise représente un atout non négligeable.

1.1.1 L'église, vecteur de puissance et propulseur des hommes politiques.

Le mode d'accession au pouvoir au Congo est l'élection au suffrage universel direct, pour la magistrature suprême et l'assemblée, et au suffrage indirect, pour le sénat et les collectivités locales⁽¹⁾. Donc, logiquement, ce qui devait le plus préoccuper tout postulant aux fonctions y afférentes c'est l'adhésion massive de la majorité d'électeurs à son projet de société, afin d'espérer recueillir le maximum de voix devant lui assurer une victoire certaine. La bataille se situerait comme on peut le constater au niveau des idées, de leur cohérence et de la manière dont elles sont présentées. Pourtant, dans les différentes démarches entreprises ou contacts pris habituellement en prélude à ces consultations, une place de choix est accordée aux institutions religieuses de quelque nature que ce soit.

Témoignage des balais effectués par des dirigeants politiques, candidats aux différents postes en compétition, et de leurs sympathisants, dans les campagnes ou les lieux de cultes des grandes cités congolaises la veille des campagnes électorales, non pour aller « battre campagne à la base », mais pour consulter prêtres, pasteurs ou autres marabouts, à la recherche d'une consécration divine, devant leur assurer un couronnement à la fin des échéances électorales en objet.

Cette situation, pour le moins assez incohérente, suscite nombre d'interrogations quant à l'importance réelle d'une telle consécration dans un système où, comme le déclarait si haut un des responsables politiques, « le pouvoir est au fond des urnes...; il ne reviendra qu'à celui qui y aura récolté le maximum de bulletins de vote... ». Une façon de montrer que l'objectif principal pour tout prétendant à un mandat électoral est la recherche de la légitimité constitutionnelle, émanation du peuple, exprimée à travers les urnes.

Quel est donc le bien fondé de la consécration divine ?

Le bien fondé ou l'importance de la consécration divine vient du fait qu'elle procure à l'homme politique une puissance spirituelle mais aussi une dimension politique nationale et pas seulement partisane.

Interviendra alors la question de savoir comment cela peut elle se produire ?

Cette question quelque peu ambiguë, trouve sa réponse dans la compréhension des termes pouvoir politique et chef tel que définis dans société traditionnelle congolaise et qui, malgré les bouleversements culturels, conservent encore toute leur teneur.

Le pouvoir politique, au sens congolais, voire africain du terme, est l'expression concentrée de la puissance physique et de la puissance métaphysique.

La puissance physique, elle, est entendue comme étant la capacité d'un Etat de se défendre contre toute forme d'agression et d'assurer sa propre sécurité. Ici, allusion est faite à la qualité de ses forces armées, et de ses forces de police.

La puissance métaphysique étant la capacité d'un pouvoir (les gouvernants) de faire face à n'importe quelle situation d'origine métaphysique. Cette protection mystique de l'Etat « est assurée » par les forces occultes de quelque nature que ce soit, incarnées par des réseaux.

Ce qui revient à dire que, le détenteur de ce pouvoir, c'est à dire le chef, est vu comme étant une personnalité physiquement et spirituellement puissante. Si la puissance physique lui est garantie par la force publique, placée sous ses ordres, la puissance spirituelle par contre est incarnée par des forces qui échappent d'emblée à son contrôle. Il ne peut s'en approprier qu'en faisant recours à leurs « gestionnaires », que sont les réseaux mystiques (spirituels).

Aussi, en allant consulter les différents chefs spirituels, l'homme politique recherche de ce fait une sorte de parrainage par ces derniers. Lequel parrainage va lui servir de protection contre toute menace occulte lui balisant de ce fait la route vers le trône, et lui octroyer les règnes du pouvoir métaphysique. Une façon de dire que, la désignation officielle ou encore aujourd'hui l'élection d'un chef n'est que la matérialisation de la volonté divine (au sens large du terme), manifestée à travers le mode d'accession au pouvoir en vigueur dans le pays, faisant donc de tout chef d'abord une autorité religieuse non déclarée (occulte), avant d'être un chef politique officiel.

Ainsi, obéissant à cette logique, l'ancien chef de l'Etat congolais, Alphonse MASSAMBA-DEBAT (1963 – 1968), dans l'optique d'une reconquête de pouvoir et avant de préconiser toute autre action, s'était retranché dans sa ville natale. Pendant le clair de son temps passé dans cette localité, il avait centré son activité sur la prière, invoquant « l'éternel » afin de se voir réhabilité dans ses fonctions⁽¹⁾ dont il avait été débarqué quelques années plus tôt à la suite d'une insurrection militaire. Cette prière, selon lui, avait été concluante car, il aurait reçu, au bout de neuf ans de dure labeur, un message divin lui certifiant son retour certain au pouvoir et témoignage de cela, des contacts physiques rassurants (en vue de sa nomination au poste de chef de l'Etat, en remplacement de son successeur qui ne devait se charger désormais que de la gestion du parti unique) auraient même été établis avec les autorités gouvernementales de l'époque.

Le protection spirituelle n'est pas l'unique objectif visée par le politique dans la recherche de la consécration divine. Il y a aussi la caution physique. Ce qui donne plus de poids à l'église catholique, comparativement à d'autres confessions religieuses.

En effet, ayant accepté de parrainer un homme politique, consciemment ou inconsciemment, la hiérarchie de l'Eglise lui ouvre largement les portes de sa communauté. Par ce geste, elle lui témoigne une certaine reconnaissance qui le fait passer, aux yeux des adeptes, pour le candidat ou le représentant de l'église donc, un des leurs. Il est de facto assuré de bénéficier du soutien sans faille de toute ou partie importante de la communauté catholique. Ce qui n'est pas rien. Car étant la religion territorialement la plus répandue, la plus représentative au plan humain et transcendant avec clivages claniques, ethniques ou régionaux, cette reconnaissance va donner au futur candidat une dimension nationale. Ce qui n'est pas toujours facile à réaliser dans les associations politiques qui pour la plupart sont érigés sur des bases ethniques ou régionales. Bien au delà de l'acquisition de cette dimension nationale, il pourra également profiter de l'atout non négligeable que lui offre le poids démographique de cette communauté, dont l'adhésion massive constitue une base électorale.

(1) Radio Congo 1977 : extrait des aveux de MASSAMBA-DEBAT lors procès sur l'assassinat du président NGOUABI

1.1.2 La communauté chrétienne, une grande force vive.

L'église chrétienne est devenu aujourd'hui au Congo, par la force des choses, un acteur socio-politique incontournable. Elle est, avec sa triple casquette, au cœur de la quasi totalité des évènements importants et des grands changements sociaux intervenus dans le pays, si elle n'est pas à l'origine. Membre influent de la société civile et du Conseil Ecuménique et aussi, promoteur des œuvres sociales, elle participe activement à plusieurs activités de la vie nationale.

L'action de l'église sous l'étiquette de membre de la société civile est souvent apparentée à celle d'un parti d'opposition très représentatif. Ce qui amènent certains hommes politiques à penser tout haut « qu'il vaudrait mieux avoir l'église avec soi que contre soi ». Ce ne sont pas les gouvernants de la fin de l'ère monopartite qui vont l'infirmier, pour l'avoir appris à leurs dépens.

En effet, vers la fin des années quatre vingt, c'est sous l'impulsion de l'église et des syndicats que la classe politique congolaise (opposition naissante car jusque là interdite) ⁽¹⁾ et la société civile s'étaient soulevées pour réclamer des changements politiques. Ce soulèvement avait poussé les autorités d'alors à accepter l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine qui, quelques mois après aboutissait à la mise en place d'un nouvel ordre politique dans le pays.

En outre, en 1960, l'abbé Fulbert YOULOU (premier président de la république du Congo), qui ne jouissait pas assez des faveurs des pronostics, a été porté à la magistrature suprême surtout grâce au soutien inconditionnel de ses homologues hommes d'église, agissant sous le label de la société civile.

Comme quoi l'église catholique peut souffler le chaud et le froid, faire le bonheur comme le malheur des politiciens.

L'influence de l'église se ressent également au sein du Conseil Ecuménique.

Le Conseil Ecuménique est une organisation qui regroupe toutes les institutions

(1) De 1963 à 1990, le Congo vivait sous un régime de où n'existait pas de liberté d'association ni de créer un parti en dehors du parti au pouvoir.

(2) Président de la république d'août 1960 à août 1963

religieuses officiellement établies au Congo, sous le leadership des catholiques (largement majoritaires) . C'est un lieu de concertation où se retrouvent les différents chefs ecclésiastiques pour harmoniser leurs points de vue sur le fonctionnement de l'institution religieuse ou sur toute autre question liée à la vie nationale. Les avis émis ou les décisions (avec une bonne dose de connotation catholique) prises lors de ces retrouvailles font souvent forte impression dans toute la communauté. Car, à tort ou à raison, l'homme d'église est considéré au Congo comme étant une personne sage et dotée d'une intégrité morale indéniable. Donc une réflexion émanant de ce dernier a toujours été l'objet d'une attention toute particulière dans pur le reste de la société. Son concours est souvent sollicité pour aider à résoudre un certains nombre de problèmes inhérents à la gestion de l'appareil étatique, à des périodes de turbulence, s'inscrit bien dans la suite logique de cette considération.

C'est pour cela qu'en 1960, lors de la désignation des premiers dirigeants post coloniaux, redoutant une détérioration de situation pouvant engendrer une crise majeure au sein de la classe politique congolaise et, par conséquent, embraser général du pays et aussi, afin d'échapper à toute maladie consécutive à l'amateurisme de jeunesse, les électeurs avaient ils choisi de confier les destinés de leur pays à un prélat, question de se donner la chance d'avoir de bases solides pour un développement harmonieux, et de préparer en toute sérénité les futurs gestionnaires du pays.⁽¹⁾

Deux décennies plus tard ,en 1991, à un tournant décisif de son existence en tant que nation, le Congo était appelé à tourner une page de son histoire. Le pays devait passer d'un régime totalitaire, à un régime démocratique, non sans difficultés. Car, une fois encore, subsistaient des dissensions et régnait entre politiciens une véritable crise de confiance. Pourtant, c'est dans cette ambiance électrique qu'il fallait organiser des élections « démocratiques, libres et transparentes », après une période de transition politique. L'issue n'était facile, chacun suspectant l'existence des vellétés de fraude dans le camp adverse. Pour résoudre cette épineuse question et garantir la crédibilité des élections, pareillement qu'en 1960, les services de l'église

(1) A cette époque où le pays n'avait pas assez de cadres, les religieux jouissaient d'une grande influence parmi la jeune élite.

ont été une fois de plus sollicités. C'est ainsi qu'à l'unanimité, l'évêque d'Owando ⁽¹⁾, Monseigneur Ernest Nkombo, avait été désigné pour diriger les travaux de la Conférence Nationale Souveraine, à l'issue de laquelle, il a été élu par ses pairs, président du Conseil Supérieur de la République (parlement de transition) qui avait à charge l'organisation du référendum constitutionnel et des élections locales, législatives et présidentielles. Les résultats de ces différentes échéances étaient à la hauteur des attentes du peuple congolais.

Tout récemment, dans le conflit qui oppose depuis 1998 les rebelles du pasteur Frédéric Bitsangou, alias Ntumi, au régime de Brazzaville, la médiation de l'église, quoi que ayant donné des résultats peu probants, avait aussi été mise à contribution pour tenter de concilier les positions des protagonistes.

L'église ne s'est pas seulement montrée active en politique. Sa compétence est aussi mise en exergue dans d'autres sphères d'activités. Elle s'est vu également responsabilisée par les pouvoirs publics, dans les années quatre vingt dix, pour conduire des travaux de construction des logements sociaux et d'autres édifices, relevant du secteur public.

Mais les deux domaines précités, bien que devenus par la force des choses, des armes de pression ou de dissuasion aux mains des dirigeants de l'église, restent cependant le fruit d'un travail laborieux abattu en amont, la diffusion de la parole divine, concrétisée par la réalisation des œuvres sociales.

La réalisation des œuvres sociales au profit des populations, surtout les plus démunies, servant ainsi de pierre de touche au travail messianique des missionnaires, a été l'élément catalyseur du succès de l'évangélisation au Congo. Par ces actions, « les envoyés de dieu » réussissant à lier la parole à l'acte, ont rendu, par ce fait, plus digeste le contenu du message divin.

Ils ont construit ,pêle-mêle, dispensaires, écoles et centres de formation, assuré, la formation de plusieurs cadres nationaux de tous les échelons et de spécialités variées, la couverture médicale d'une partie importante de la population, et la prise en charge des personnes de troisième âge, des déshérités et des orphelins. Ce qui a fondamentalement changé dans les

(2) Localité située à 500 km au nord de Brazzaville

données relationnelles. Car, les évangélistes, qui au début étaient considérés comme des envahisseurs, passaient maintenant pour des bienfaiteurs, donc des hommes en qui on pouvait faire confiance. Cela eut pour conséquence, la conversion massive des populations au christianisme.

Aujourd'hui, c'est à dire un peu plus d'un siècle après l'arrivée des premiers évangélistes (1883), la communauté chrétienne, forte de plus de la moitié de population nationale (2.900.000) est de loin la plus représentative de tous les croyants du Congo (60% de la population totale). Plus d'un million et demi d'adeptes, toutes origines et toutes catégories sociales confondues, organisés en mutualités, dévoués et prêts à suivre plus ou moins à la lettre les mots d'ordre de leurs dirigeants.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer à Brazzaville, la capitale politique, les marrées humaines que drainent les rassemblements religieux (sous la mouvance de l'épiscopat), fussent ils pour une campagne d'évangélisation, une manifestation associative à caractère social, des travaux de masse d'intérêt général ou même pour une participation à une manifestation des « des forces vives » (en réalité une manifestation politique). Ils réussissent là où beaucoup échouent ; réunir autour d'un même idéal les congolais d'origines sociales et de sensibilités diverses. Ce qui fait des réseaux chrétiens, de puissants groupes de pression, capables de faire plier les gouvernants et manipuler à leur guise l'opinion, donc capables d'aiguillonner la marche de la société toute entière.

Tous ces éléments, réunis en un, constituent un atout majeur à une organisation désireuse de jouer les premiers rôles au sein d'une communauté. De cela, les autorités de l'église chrétienne congolaise sont conscientes. Elles le sont également pour le poids réel de leur institution sur la scène politique nationale et le danger que représente, au minimum, la perte ou la baisse sensible de leur influence sur l'appareil étatique, au pire, le passage de celui-ci sous contrôle d'institution parallèle . Cela est d'actualité d'autant plus que ces derniers temps l'on assiste sous le ciel congolais à l'émergence d'autres religions tel l'islam (4% de congolais) et surtout à la montée fulgurante du phénomène des églises de réveil (très populaires, dérivées du christianisme, et évoluant sur le même terrain que lui), appelées sectes par leurs détracteurs.

Aussi, les autorités ecclésiastiques, disons mieux catholiques et protestantes, se servant de leurs réseaux respectifs, dans la crainte de tout désagrément susceptible d'entraîner pareille éventualité, s'emploient elles et, de façon permanente, à avoir une main mise sur le pouvoir politique.

1.2 Le pouvoir politique, une des finalités des réseaux chrétiens.

L'idéal pour les dirigeants de l'église serait de voir toute la société congolaise vivre ou fonctionner selon le mode chrétien. Ce qui logiquement cadrerait avec le caractère extraverti et universel de la religion catholique et impliquerait son étatisation . Pour y parvenir, deux alternatives s'offrent à eux, une venant du bas et l'autre du haut.

1.2.1 Persuasion de la population.

La possibilité du bas est une adoption de fait. Il s'agit de faire accepter volontairement puis de faire intérioriser ce mode de vie et de penser à la majeure partie de la population qui ,ensuite, par effet de synergie entraînera le reste. Son institutionnalisation par l'administration, intervenant en fin de course, ne constituera qu'une simple formalité.

Mais cette voie présente quelques difficultés qui rendent presque incertaine son issue. Parmi celles-ci, il y a le fait que la plupart des congolais, animistes de tradition , n'acceptent pas si facilement, quoique chrétiens, d'abandonner « leurs us et coutumes » pour s'imprégner entièrement d'autres.

Une autre difficulté, et pas des moindres, est celle relative à la désertion des fidèles. En effet, suite à certaines incohérences de plus en plus fréquentes observées entre le discours officiel et les pratiques quotidiennes de leur hiérarchie, notamment, la gestion de la communauté catholique sur des bases ethniques (alors que les saintes écritures prônent l'unité et l'amour), un malaise est entrain de se faire jour au sein de la communauté chrétienne ; avec pour corollaire, l'apparition des courants rénovateurs (« le renouveau charismatique »...) et pire, le départ d'une partie ses membres vers d'autres églises.

Vient s'ajouter à ces deux, une troisième difficulté liée à la maîtrise et la canalisation des « églises de réveil ». Inspirées des églises protestantes américaines et arrivées en masses comme des essaims d'abeilles, elles sont les plus grandes bénéficiaires des déboires actuelles de l'église catholique en recueillant le maximum de ses insurgés et donnent l'impression de n'être soumises à aucune réglementation. Ce qui dans l'esprit des chrétiens fait penser à une concurrence déloyale.

1.2.2 Pression sur l'élite.

Parallèlement à cette alternative, se mène une autre action qui consisterait à exercer une pression suffisante par le haut, c'est à dire sur l'élite nationale pour faire prendre des dispositions adaptées aux aspirations des catholiques et applicables à tous. Pour ce faire il paraît nécessaire voire impérieux, au minimum de contrôler le pouvoir politique, au mieux de l'exercer. C'est le but visé par les réseaux chrétiens qui outre les questions de théologie ne s'ennuieraient pas de s'occuper de la gestion des affaires civiles. d'autant plus que, par le passé, cette éventualité avait offert à l'église beaucoup d'opportunité d'épanouissement. C'est précisément pendant période qu'elle a connu son âge d'or de l'histoire de la religion du Congo indépendant.

En effet de 1960 à 1968, sous la présidence de l'abbé Fulbert YOULOU et de monsieur Alphonse MASSAMBA-DEBAT (protestant pratiquant), les responsables de confessions religieuses avaient une forte audience auprès des autorités politiques. Aumôniers, curés et pasteurs étaient omniprésents. Ils sillonnaient les administrations, les entreprises, les villes et les villages, diffusant « la bonne nouvelle ». L'enseignement, domaine par excellence de la communication était dans une proportion importante sous gestion chrétienne. Le pays vivait majoritairement au rythme des activités ecclésiastiques. Les fêtes chrétiennes étaient aussi des fêtes nationales et les seules autant qu'elles à être célébrées avec faste.

L'arrivée au pouvoir des « marxistes » (1968 – 1991), donc des matérialistes, a hélas mis un terme à cette embellie. Certes, la liberté d'entreprendre aux religieux était garantie. Mieux, la menace d'une concurrence atroce était écartée, le gouvernement ayant accrédité un nombre très réduit de confessions religieuses. Mais ils devaient perdre beaucoup des privilèges dont ils jouissaient. Leur espace de manœuvre avait été revu à la baisse (les écoles, administrations et entreprises et autres lieux publics devenus la chasse gardée du parti unique) et limitée, leur parution dans la presse.

L'ouverture démocratique, ayant fait suite à ce régime, n'a pas arrangé les choses de l'église. En instituant la liberté de cultes et d'opinions, les nouvelles autorités de la république ont donné libre cour à la concurrence, sur un terrain plus tellement favorable au catholicisme. Car, confrontés quotidiennement à des difficultés de toutes natures (maladie, misère, guerre...), la plupart des croyants sont plus attirés par des religions capables de trouver dans l'immédiat des solutions (miracles) à leurs multiples problèmes. Recettes que ne possèdent, malheureusement pas, les catholiques qui ne peuvent par conséquent leur donner satisfaction. Aussi sont ils en nombre, plus favorables aux églises de réveil et l'islam dont la principale activité est centrée sur ces thèmes.

Il apparaît alors clairement, sauf changement de doctrine pouvant provoquer un retournement de tendance dans le flux des adeptes, que le destin de l'église catholique est plus que jamais lié à la nature de ses relations avec le pouvoir politique, mieux à la valeur de son impact sur le fonctionnement des institutions étatiques. D'où la recherche permanente par les autorités de l'église d'une implication dans la gestion des affaires civiles et, la mise à profit de la moindre opportunité qui s'y offre à elles pour promouvoir l'action de l'église.

L'implication se fait très souvent de façon indirecte, c'est à dire que l'église agit sur les organes décisionnels de l'Etat par personnes interposées. Ces responsables étatiques ou politiques peuvent être des fidèles, des anciens élèves des écoles catholiques ou, simplement des personnalités entretenant des rapports particuliers avec les membres de la hiérarchie catholique, et dont ils ont la charge d'assurer la promotion auprès des fidèles. Ce n'est donc pas un fait isolé que d'entendre de la bouche de l'archevêque de Brazzaville, s'adressant à l'assistance au cours d'une messe dite entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1992, les phrases suivantes : « votez l'enfant de dieu, votez Moïse le sauveur »...Une manière de demander à son auditoire d'accorder leur suffrage au candidat sur lequel était porté le choix de l'épiscopat. Ce qui ne veut absolument pas dire qu'il méritait bien cette distinction.

En contrepartie ces élus, acquis à la cause chrétienne, se doivent de prendre des actes ou des mesures visant l'amélioration de l'image de l'Eglise auprès de l'opinion publique (des actions en faveur des ONG .sous tutelle, par exemple) ou à garantir son épanouissement en lui créant un environnement ou des dispositions favorables à son action.

Mais dans quelques rares cas, cette implication peut aussi se faire de façon directe. L'homme d'église est alors personnellement responsabilisé tout en conservant son statut. La mission restant la même à la différence que, grâce à sa participation directe à la prise de décision, l'action devient plus efficace. Le mandat du monseigneur Ernest NKOMBO à la tête de la Conférence Nationale Souveraine, qu'il avait qualifié de « Grand-messe Nationale », et du Conseil Supérieur de la République en sont de parfaites illustrations :

Aussitôt porté à la tête du présidium de la conférence dont les délégués étaient majoritairement issus des associations politiques de sensibilités diverses, le prélat réussissait à faire adopter un acte (le tout premier) qui stipulait que, les séances de cette conférence devaient désormais débiter et se clôturer par une prière. Plus encore, quand il a été élu président du parlement de transition (1991 – 1992), parmi toutes les lois votées pendant cette période, figurait en bonne place celles relatives à la restauration de l'ancien calendrier congolais, où toutes les fêtes catholiques sont répertoriées et considérées comme des journées chômées et payées pour tous, et à la rétrocession à l'église de son patrimoine scolaire reversé au domaine public suite à la nationalisation de l'éducation...

A noter que cette deuxième variante, moins discrète, n'est envisagée que lorsque la première, c'est à dire la participation indirecte, ne semble pas être la mieux adaptée à la situation du moment, ou encore lorsque subsistent des divergences profondes entre les deux hiérarchies. C'est en quelque sorte l'indicateur de qualité des rapports entre ces deux institutions.

Ainsi, au regard de tout ce qui précède, on pourrait affirmer sans ambages que les rapports entre les réseaux chrétiens et le pouvoir politique sont une sorte de stratégie bâtie autour d'une idée maîtresse qui aurait pour fondement, la recherche constante de la cooptation mutuelle d'une partie par l'autre. Ce qui inéluctablement impliquerait une intrusion mutuelle dans le champ de compétences de l'autre. De cette intrusion naissent souvent des contradictions qui, lorsqu'elles ne peuvent être aplanies discrètement, finissent par éclater au grand jour et faire éclore des antagonismes.

Chapitre 2

Un antagonisme circonstanciel et une indéfectible complémentarité.

2.1 Un antagonisme circonstanciel.

Parler d'antagonisme entre une institution étatique et une confession religieuse laisserait généralement penser à la traditionnelle lutte idéologique voire même philosophique qui oppose athéisme et théologie. Tel fut le cas en Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.), de l'opposition entre, d'un côté, les et les « idéalistes », les musulmans d'Asie centrale et les orthodoxes, et de l'autre, les « matérialistes », c'est à dire le régime marxiste au pouvoir à l'époque.

On pourrait aussi avoir à l'idée la confrontations entre deux vérités ; le cas d'un Etat religieux où, une minorité ou communauté religieuse se battraient pour sa survie. La guerre civile qui oppose depuis plus décennie au Soudan le pouvoir central islamique de Khartoum, aux rebelles sudistes, chrétiens, au sujet de l'application de la loi coranique sur toute l'étendue du territoire soudanais, est un exemple parmi tant d'autres.

Un autre cas de figure, celui d'un Etat laïc confronté soit à des revendications des droits par les religieux, soit à la montée en puissance des fondamentalistes réclamant l'instauration d'un Etat religieux. L'antagonisme entre Oromos (musulmans) et le gouvernement éthiopien ainsi que les événements malheureux qui ont défrayé la chronique ces dernières années au Nigeria à propos de l'adoption de la loi islamique par les Etats du nord du pays, allant à l'encontre de la loi fondamentale (constitution nigériane) qui proclame la laïcité fait de l'Etat, en sont de parfaites illustrations.

Les trois cas précités bien que distincts de par leur nature, présentent cependant quelques similitudes : ils sont tous étalés dans l'espace et dans le temps et intéressent une population assez importante. A la lumière de ce qui vient d'être dit , l'exemple congolais peut paraître comme

faisant exception à la règle car n'ayant pas de communes mesures avec ce qui se passe généralement sous d'autres cieux.

En effet, les oppositions, qui empoisonnent périodiquement les relations entre l'église congolaise et les autorités politiques, sont circonstanciées (liées à des événements ponctuels) et limitées dans l'espace (circonscrite généralement à une localité et ne concernant qu'une seule confession, l'Eglise catholique) et dans le temps (la durée de vie d'une crise aiguë ou d'un conflit est relativement limitée). Ces contradictions, à la lumière des questions soulevées et en fonction de leur nature, relèvent très souvent du domaine politique ou ethno-régional.

2.1.1 Antagonisme politique.

La politique reste le terrain sur lequel les catholiques et les gouvernants se sont affrontés le plus fréquemment. Des divergences d'opinions entre dirigeants des deux institutions ont souvent dégénéré en antagonisme politico-religieux, parfois assez violent et même meurtrier, ayant été à l'origine de plusieurs mutations importantes survenues dans le paysage politique national. Ils se sont particulièrement contredits pour des questions d'ordre doctrinal, des questions de sécurité intérieure, des problèmes sociaux et de gestions des ressources économiques.

Les oppositions pour des questions de doctrine ont souvent été engendrées par un conflit entre politiciens pour finir à terme par opposer les hiérarchies politique et ecclésiastique.

C'est le cas de l'opposition, au début des années soixante, entre l'abbé Fulbert YOULOU, alors président de la république et son ministre des finances, Alphonse MASSAMBA-DEBAT à propos de la forme de régime politique à instaurer au Congo. Le premier voulant garder le pays sur la voie du libéralisme économique (option initiale), le second souhaitant le voir se développer sous le « socialisme bantou »⁽¹⁾. Vont naître alors des conflits entre ces deux hommes qui feront partir MASSAMBA-DEBAT du gouvernement et, par le jeu des réseaux finiront par impliquer les religieux et aboutir en final à un changement de régime et d'institutions.

(1) Courant socialiste africain reconnaissant les valeurs spirituelles

Une fois écarté du gouvernement, MASSAMBA-DEBAT rejoint l'assemblée où il va continuer à défendre sa théorie pour finir par réussir à rallier à sa cause, non seulement une bonne partie de la classe politique, mais aussi la majeure partie de la société civile et des syndicats, sans oublier la communauté protestante (unique immixtion ouverte dans les conflits politiques) dont il était l'émanation. Le conflit prend alors une autre tournure. Le président voyant à travers cette action, non la naissance d'un courant politique nouveau avec une vision des affaires différente de la sienne, mais plutôt une opportunité que semble vouloir exploiter les protestants pour évincer « les catholiques » du pouvoir. Car quoique chef de l'Etat, il se considérait aussi officieusement comme représentant de l'église catholique. Ce pressentiment était également celui de ses condisciples qui, à leur tour, vont « s'engager » dans la confrontation pour soutenir le chef de l'Etat. Cette implication bien que discrète des catholiques n'a pas été du goût des opposants au président. Aussi, malgré le fait qu'ils soient parvenus en 1963, à l'issue d'un soulèvement populaire⁽¹⁾, à faire partir l'abbé Fulbert YOULOU du pouvoir (remplacé par MASSAMBA-DEBAT), à instaurer un régime monolithique et lancer le pays dans la voie du socialisme, subsistaient encore en eux des rancœurs contre la hiérarchie catholique, pour leur soutien présumé au président sortant. Celle-ci va subir le contre coup des luttes politiques auxquelles étaient parfois étrangers ses membres. Ainsi des prêtres, pour des motifs non illucidés, vont être jetés en prison puis torturés. Tel fut le cas des abbés Emile BIAYENDA et Louis BADILA de nationalité congolaise, des pères ROBYR, suisse, et Saint-esprit, français, le 10 février 1965.⁽²⁾

Le dénouement de cette brouille est à mettre à l'actif des vellétés de croyant pratiquant clairement affichées par le chef de l'Etat, se faisant d'ailleurs appelé publiquement « frère », tranchant de façon claire et nette avec les tenants mondiaux du socialisme pur et dur (URSS, Chine), qui avaient fini par apaiser les tensions et normaliser les relations entre les protagonistes.

(1) Manifestations de rue ayant provoqué la mort de trois personnes et précipiter la chute du président YOULOU

(2) MIEKOUTIMA Antoine : « Emile BIAYENDA un bon pasteur », Coll. Chemin de la vie apostolique,

Editions EPIPHANIE, Kinshasa 1994

TSIAKALA Adolphe : « Grandeur d'un humble » Editions du SIGNE, Paris 1999

Les affinités religieuses ne sont pas les seules à traîner les divergences politiques jusque dans la cours de l'église. Les prises de position ou l'implication de l'église dans la recherches des solutions aux différentes crises militaro-politiques que le pays a traversées ne sont pas étrangères à ces conflits. C'est surtout l'interprétation données à chacune des participations ou prises de position de l'église qui sont à l'origine des situations conflictuelles entre ces deux institutions. Situations pour lesquelles l'église catholique a déjà payé un lourd tribu. A ce jour l'on dénombre plusieurs tués parmi les membres de sa hiérarchie :

Le mardi 22 mars 1977, le cardinal Emile BIAYENDA, archevêque de Brazzaville, est enlevé puis assassiné par un commando, voulant se venger pour sa présumée participation à l'assassinat du président Marien NGOUABI (1968-1977), perpétré dans des conditions presque similaires, quatre jours plutôt.

Cette affaire avait d'avantage refroidi des relations déjà pas très chaleureuses entre le clergé et le gouvernement intérimaire de l'époque(quoi de plus normal sous un régime militaro-marxiste). L'Eglise avait naturellement rendu responsable le Comité Militaire du Parti (C.M.P.), institution ayant succédé au président assassiné⁽¹⁾. Accusation réfutée par les militaires qui, à leur tour, avait fait porter officiellement le chapeau au clan NGOUABI, dont le mobil aurait été « la vengeance ».

En effet, le 18 mars à 13h30mn, soit heure avant son assassinat, le président venait de raccompagner au perron de sa résidence, le cardinal, à l'issue de l'audience qu'il lui avait accordée suite un différent domanial opposant le Ministère de l'Education à la congrégation « des sœurs de Saint Joseph de Cluny ». Cette sortie du prélat quelques instants seulement avant « le coup de force » avait alimenté une rumeur le faisant passer pour un « complice » mieux, pour « l'élément ayant donné le signal d'attaque ».

(1) Après l'assassinat de Marien NGOUABI, un comité de onze membres constitué par des cadres militaires du parti unique avait été mis en place pour évacuer les affaires courante jusqu'à la tenue du congrès du parti devant mettre les nouvelles institutions du parti et de l'Etat en place.

Une version qui, malheureusement ne va pas rencontrer l'assentiment de l'épiscopat, malgré le procès sur cet évènement et la cérémonie « de pardon » organisée à l'issue de la Conférence Nationale Souveraine, laissant ce dossier toujours ouvert, prêt à rebondir.

Seize ans après ce double drame l'Eglise catholique et l'Etat s'affronte de nouveau sur le terrain sécuritaire. C'est la guerre civile (de novembre 1993 à janvier 1994),mettant au prise le gouvernement et un cartel de partis d'opposition qui leur a offert cette opportunité. L'Eglise est alors accusée, à tort ou raison, de partisane après la découverte d'armes de guerre dans certaines de ses paroisses de Brazzaville. Actes isolés perpétrés par quelques « brebis égarés », avait on réagi du côté de l'Eglise.

En 1998, au cœur d'une civile dévastatrice, l'Eglise sollicite auprès des autorités du pays de servir de médiation entre les belligérants. C'est à ce titre que, courant juillet de cette année, une délégation, constituée majoritairement de prêtres et d'hommes politiques originaires du département du Pool (fief de la rébellion), s'était rendue à Mindouli (150 km au de Brazzaville) afin d'y rencontrer les rebelles et de tenter de les convaincre de la nécessité taire de le langage des armes pour privilégier la voie du dialogue. Mais , malheureusement, ils ont été pris pour cible par les rebelles qui ont fait quelques tués parmi les membres de la délégation. Cela est apparu aux yeux des catholiques comme une farce des chefs politiques visant l'élimination physique des médiateurs pour laisser échapper les chances de rétablissement de la paix. Situation, selon eux, propice « aux dirigeants, qu'ils n'avaient cessé d'accuser « d'entretenir des guerres pour en tirer d'énormes richesses..... ». (1)

Faux, rétorquent les officiels renvoyant la balle aux prêtres ,leur signifiant qu'ils étaient victimes de leur propre naïveté en exigeant pour cette rencontre un allègement maximal du dispositif de sécurité, question de mettre les rebelles en confiance.

En outre, en rapport avec ce même conflit armé, certaines personnalités politiques trouvent tranchées les prises de position de la hiérarchie catholique vis à du gouvernement, alors qu'elle ménage les atrocités commises par la rébellion, même quand celles-ci frappent

(1) Interview accordé par l'archevêque de Brazzaville à « Jeune Afrique l'Intelligent ». JAI nov. 2002

directement à leur porte. Allusion faite au mutisme observé par cette hiérarchie suite à l'enlèvement puis la mort en captivité en décembre 2002 du curé français de Mayama(82 km nord-ouest de Brazzaville).

Il n'existe en définitive pas de domaine de la vie politique nationale où le clergé et l'Etat ne se sont pas retrouvés dans des camps adverses. Se passant pour « la voix des sans voix » les hommes d'églises sont aussi interpellés les conditions de vie des populations. C'est sur ce front social que l'action des hommes en soutane se montre beaucoup plus déterminante, l'environnement s'y prêtant bien. Nous sommes dans un pays producteur de pétrole (douze millions de tonnes par ans pour trois millions d'âmes), exportateur de bois, avec sous sol riche et un sol fertile et régulièrement irrigué toute l'année. C'est aussi dans ce pays que 70% de la population vit sous le seuil de la pauvreté, contre 30% seulement dans l'opulence (d'après les dernières statistiques du FMI).

Ainsi en 1989, faisant une analyse approfondie de cette situation « dramatique », qui n'a guère connu de jours meilleurs depuis belle lurette, les évêques du Congo, sont parvenus à la conclusion selon laquelle le Congo était malade de son système et qu'il ne pouvait se tirer d'affaires qu' en s'en débarrassant. D'où leur est venue l'idée d'organisation d'un forum national, regroupant toutes les éminences, pour débattre de la question afin de jeter les bases devant permettre l'instauration ordre social permettant un développement socioéconomique plus harmonieux. Ils vont alors publié un mémorandum dans lequel il vont faire des propositions et demander aux autres sensibilités de se joindre à eux. Ce forum n'est autre que la conférence nationale dont la tenue sera réclamée, un peu bruyamment, par la majorité des congolais, toutes couches sociales confondues. Face à eux, les dirigeants du parti unique, qui au début se sont d'abord opposés, parce que voulant d'un changement mieux « organisé et de façon graduelle afin d'éviter toute implosion sociale », à l'image des événements douloureux de Roumanie. Finalement, sous la pression des syndicats et tenant compte de la situation internationale (chute du mur de Berlin, perestroïka, conférence de La Baulle) défavorable pour ce type de régime, ils ont fini par s'aligner et participer à ce grand débat national De nouvelles institutions virent alors le jour.

Depuis, plusieurs années se sont écoulées. Mais les conditions de vie du congolais moyen demeurent inchangées. Alors les évêques vont changer de stratégie et s'attaquer au nœud du

problème, c'est à dire, à la gestion des ressources naturelles en épinglant particulièrement le dossier très sensible du pétrole. Aussi ont ils demandé au gouvernement à travers une « lettre ouverte » datant de juillet 2002 « une plus grande transparence sur les revenus du pétrole... »⁽¹⁾, qui représente « 60 pour cent, du PIB, 95 pour cent des recettes d'exportation et 75 pour cent des recettes fiscales »⁽²⁾. Ce qui a jeté de la poudre au feu et qui fait penser à une action politique, c'est la diffusion le jour des élections législatives de cette lettre ouverte. Ils ne s'arrêtent pas là. Pour donner de la voix à leur initiative, Ils vont multiplier des contacts à travers l'Europe « incitant les compagnies exploitant les ressources congolaises (pétrole gaz et autres ressources minières) à publier de façon transparente les versements (impôts taxes et redevances) qu'elles effectuent au Congo » afin de rendre plus fluide leur gestion et plus facile, le contrôle et, inviter les institutions financières internationales « à adhérer à leur démarche ». Le choix de la période de fin février, coïncidant avec la date de la tenue de la conférence France-Afrique à Paris, n'est pas fait de hasard.

Dans cette lettre épiscopale, le clergé congolais avait suggéré la création d'un « Comité de recettes indépendant » où siègeraient des représentants de l'épiscopat.

Sur cette lancée, les évêques semblent être bien déterminés. Car personne, ni même le rappel à l'ordre du saint siège par l'entremise de sa représentation au Congo, n'est parvenu à les en dissuader.

Commentant les prises de position des évêques à propos de la gestion du pétrole, le Nonce apostolique, Monseigneur Mario Cassari, déclarait, le 20 février 2003 à Brazzaville, à l'issue de la visite qu'il avait rendue au chef de l'Etat congolais : « ...nous sommes d'accord avec le président de la république que les évêques peuvent et doivent parler. Mais il n'y a pas d'activisme politique dans l'Eglise. L'activisme politique n'est pas de notre domaine. »⁽³⁾

De son côté, le gouvernement, quoique s'accordant, souvent et assez rapidement, avec l'Eglise sur des questions d'ordre social (comme l'avait aussi reconnu Mgr. CASSARI pendant le

(1) JAI n° 2170, 2171 de juillet 2002

AI n° 2170, 2171 de juillet 2002

(2) MSNA « Publiez ce que vous lisez » 20 février 2003

(3) Internet www.brazzaville-adia.com

même interview disant que le président était « en accord avec les positions de l’Eglise catholique et poursuit la même mission dans le domaine social), avait trouvé ces prises de position trop excessives, avec une forte connotation politique. Cela, avait il fait remarquer, n’était plus de la compétence du clergé.

Aussi, répondant aux questions des journalistes lors d’un point de presse organisé à ce sujet, le ministre de l’information de l’époque, François IBOVI, avait tenu à rappeler aux évêques qu’ils avaient outrepassé le cadre de leur mission d’évangélisation et que, la gestion des affaires publiques relevait strictement du domaine public. Toute fois, avait il souligné, la porte de la politique restait ouverte à tout fils du pays désireux de participer à la gestion de la cité et que les évêques y sont les bienvenus au cas où ils seraient tentés, à condition de changer de statuts. « Si les évêques » disait il, « se sentent une compétence en matière budgétaire, ils n’ont qu’à se faire élire députés... ».

Sur cette question précise de gestion de « la manne pétrolière », ces deux institutions ne sont pas encore parvenues à un compromis ; les autorités civiles ne voulant pas associés à la gestion des affaires publiques des religieux qui, de leur côté tiennent absolument à ce que soient prises en compte leurs « recommandations ».

Les conflits politico-religieux au Congo, comme on peut le voir, prennent donc source et sont entretenus par le désir permanent (ce qui explique leur grande fréquence) des prêtres congolais de s’intéresser au plus prêt à la gestion publique de leur pays ; ces contradictions sont d’aucun intérêt direct pour les paroissiens non autochtones.

2.1.2 L’antagonisme ethno-géographique.

L’antagonisme ethno-géographique n’est autre chose que l’antagonisme politique exacerbé par les clivages ethniques ou régionaux. Tout observateur de la situation politique intérieure du Congo pourrait remarquer que l’opposition entre le politique et religieux, en état de latence permanente depuis la chute du régime de l’abbé Fulbert YOULOU, augmente d’intensité toute fois les gestionnaires des institutions politique et épiscopale sont originaires de régions ou appartiennent à des ethnies différentes, pire encore lorsque celles-ci se trouvent aux antipodes, et

sont menées par des prêtres non ressortissants des régions d'origine ou n'appartenant pas à l'ethnie des chefs de l'Etat .

« L'enrichissement des élites des gouvernements successifs et la misère du peuple », tel que décriés par les évêques dans une de leurs déclarations pendant la tournée européenne, ne sont pas des faits nouveaux et datent même du premier gouvernement du Congo (celui de l'abbé). Pourtant ils ne font écho que sous certains régimes et, comme par enchantement, seulement dans un environnement socio-politique tel que sus mentionné et lorsque l'opposition politique est en disgrâce. Ce qui est loin d'être une simple coïncidence. Car les conflits entre l'Etat et l'Eglise ont souvent, en raison des spécificités nationales qui subdivisent géographiquement le territoire en deux parties le nord et le sud et de la prévalence encore perceptible de l'ethnisme sur d'autres valeurs, revêtu le caractère de conflits intracommunautaires, faisant des oppositions des différents ressortissants une opposition géopolitique voire une opposition politico-religieuse. Le nord est généralement considéré comme le bastion des animistes alors que le sud regorge l'essentiel des représentations de l'Eglise.

Il en est ainsi de l'opposition entre l'abbé Fulbert Youlou, chrétien, du sud et Jacques Opangault, animiste, du nord en 1959 au sujet de la désignation du chef de gouvernement du Congo autonome⁽¹⁾. Ces deux leaders de parti politique n'ayant réussi à aplanir leurs divergences de vue au sein de l'assemblée, avaient laissé le conflit gagner la rue et se transformer en affrontements meurtriers entre partisans. Les ressortissants du sud bénéficiant du soutien moral des membres de la hiérarchie épiscopale (majoritairement de la même région et de la même ethnie que Youlou), s'étaient affrontés à la machette et au fusil de chasse avec les ressortissants du nord soutenant Opangault, toutes ethnies confondues.

Dans le même ordre d'idées, l'Eglise s'est retrouvée encore en conflit à peine voilé dans l'affaire dite d'Owando en 1987 où un ancien membre C.M.P. était entré en rébellion armée contre les autorités de Brazzaville suite à un désaccord sur un problème politique. Les autorités épiscopales locales, au nom du rapprochement ethnique s'étaient rangées du côté de la rébellion, en utilisant le clochet de la paroisse d'Owando pour alerter les rebelles de la progression des

(1) En 1958 la colonie française du Congo avait (avant l'indépendance) acquis le statut de république autonome dans le cadre de la communauté.

troupes l'armée de gouvernementale vers leurs positions. Cette intrusion inattendue de l'Eglise avaient fait en partie échec à la manœuvre qui, par conséquent, avait occasionné deux tués et quelques blessés dans les rangs des forces régulières. En représailles des prêtres étaient arrêtés (puis libérés deux ans après avec l'avènement de la démocratie) et l'évêché de cette localités fouillé de fond en comble.

On attribue également à la virulence des prises de position de l'Eglise, dans la situation socio-politique actuel du pays, le penchant ethno-régional :l'appartenance à une même région de la plupart des membres de sa hiérarchie.

La totalité ou presque des postes clés de l'Eglise, dont l'archevêché, sont occupés par des ressortissants du pool (région traditionnellement dissidente)qui, de loin, sont les plus nombreux et épousent généralement les idées ou points de vue des leaders politiques originaires de leur région. Or le conflit armé actuel qui a fait beaucoup de victimes et réduit à la misère les populations, se déroule dans cette région qui est également le fief de la rébellion.

L'explication donnée à cette agressivité est qu'ils(les hommes d'Eglise) sont « les pasteurs d'un peuple qui souffre » et que« quand les droits humains sont bafoués, les femmes violées, les maisons saccagées, s'exprimer devient une obligation... ». Une façon de dire qu'elle n'est que la conséquence logique de sentiment qu'éprouvent les prêtres face à la situation « catastrophique » de la population.

En fin de compte, c'est de l'instrumentalisation par les dirigeants respectifs, en cherchant à régler des situations rarement liées au fonctionnement normal de ces deux institutions en leur nom, qu'apparaissent les conflits entre l'Eglise catholique (chrétienne) et l'Etat . Des conflits temporaires obéissant à la logique des relations qui fait que quelque soit l'excellence des liens entre deux organismes vivants , des points de divergence ou des frottements ne peuvent manquer. Au delà de ces aspects, le politique et le religieux congolais sont appelés à collaborer car appartenant à deux institutions d'une indéfectible complémentarité.

2.2 Une indéfectible complémentarité.

2.2.1 Les réseaux, socle et soutien officieux du pouvoir politique.

Le pouvoir politique, en lui même, n'existe pas en réalité dans une société où il n'y a pas de vielle culture démocratique. Dans un pays aux structures étatiques non encore suffisamment établies, avec une économie faible, où les solidarités traditionnelles, basées sur le lignage, le clan, la tribu, la région, sont fortement ancrées dans la vie quotidienne et priment les rapports institutionnels, la gestion du pouvoir devient alors un problème de réseaux, surtout les réseaux chrétiens, capables de transcender ces clivages ethniques. Ce qui implique pour tout homme aspirant au pouvoir politique, d'avoir des réseaux dont les plus importants sont les religieux, car détenant une force spirituelle et constituant un fondement pour prétendre avoir une assise électorale confortable.

Cela cadre avec la conscience collective des congolais (voire des africains), qui se disent que ces réseaux ont un réel pouvoir sur eux car incarnant le pouvoir mystique. Or estime-t-on dans cette société, que le pouvoir politique est consubstantiel au pouvoir religieux. La religion s'étendant au sens large du terme. Autrement dit, le pouvoir politique est l'émanation du pouvoir mystique ou religieux dont elle constitue la partie visible.

A ce titre, un régime ne saurait donc exister sans la caution des réseaux mystiques, sa survie étant directement dépendante du soutien constant et multiforme qu'ils sont appelés à assurer. Un lien est ainsi établi au début de chaque règne entre le chef et les réseaux de soutien et, entretenu à travers des séances d'initiation ou des prières. Mais une rupture de celui-ci à mis parcours peut signifier la fin certaine du régime.

Telle en est l'une des causes officieuses de la fin tragique du « règne » de Ngouabi qui serait due à son relâchement par ses réseaux protecteurs.

En effet courant le troisième trimestre 1975, un policier membre de l'ethnie Kouyou du président Ngouabi, en service dans une localité située en zone à majorité Mbétis (ethnie du nord-ouest du Congo), avait trouvé la mort suite à une altercation avec des habitants de la localité de son lieu de service. En représailles, les Kouyou de Owando (ville natale de Ngouabi et du

policier) s'en étaient pris aux Mbétis habitant la localité, faisant quatre tués. Découragés, les membres de cette ethnie faisant partie des réseaux de soutien mystique du président, auraient alors décidé de lâcher, le rendant ainsi « vulnérable. « Resté donc sans défense » il fut abattu deux ans après dans au palais.

Pour cette même mort une part de responsabilité métaphysique aurait été attribuée au Cardinal Emile BIAYENDA, accusé d'avoir profité de l'audience que lui avait accordée le président NGOUABI pour anéantir son bouclier de défense contre les forces occultes.

Ce qui fait que les congolais obéissent d'avantage aux réseaux qu'aux structures administratives, mal établies. Cette force spirituelle qu'ils leur accordent gratuitement, influent sur la vie politique et administrative du pays. Aussi, forts de ce pouvoir qu'il leur est reconnu, ils constituent à la fois le socle et le soutien officieux dont ont bénéficié la quasi totalité des régimes politiques qui se sont succédés au pouvoir au Congo.

Ainsi le gouvernement de l'abbé YOULOU (qui lui même devait son accession au pouvoir au soutien de l'Eglise) avait il, courant les premières années d'indépendance, réussi à organisée son administration ,grâce à la collaboration de l'Eglise catholique. Les écoles, les hôpitaux, une bonne partie de l'administration publique, ont pu profiter des savoir et savoir faire des hommes d'église. Parallèlement à cela, on avait remarqué une percée significative les catholiques sur le terrain avec l'implantation de nouvelles paroisses à travers le pays.

Le pouvoir de Massamba-Debat lui, s'est assuré les service de l'autre église chrétienne, l'Eglise protestante. Influencée par les méthodes des protestants, la population avait même adopté de se faire appeler publiquement « frère » ou « sœur » à la place de monsieur ou madame...

Le régime marxiste de Ngouabi, par contre a vu la montée en selle des rosicruziens.

Avec Lissouba, l'on a assisté au retour des protestants, cette fois accompagnés de francs-maçons. Ces derniers ont dû laissé partir ce régime, en 1997 pour installer l'actuel. Ce réseau a également joué un rôle déterminent dans le dénouement de la guerre civile au Congo.

L'intervention du grand maître d'orient de Paris en 1999, demandant nommément à des protagonistes (dont deux étaient ses disciples) du conflit congolais l'arrêt des hostilités, avait fait baisser d'un cran les intensités des combats. L'un des belligérants s'étant retiré, ouvrant ainsi des perspectives de paix. Le désengagement de la sa milice armée quelques mois après, suite à un accord passé avec le gouvernement de Brazzaville, avait marqué un tournant décisif dans évènements et accéléré le processus de normalisation de la situation.

Un constat cependant, le réseau à qui revenait la paternité de soutenir un régime, était également celui (ceux) dont la religion d'appartenance avait le rayonnement le plus fort. Ceci s'explique par le fait que soutenant un gouvernement, le réseau profitait de cet atout pour assurer son propre épanouissement.

2.2.2. Le pouvoir comme apanage des réseaux et l'inféodation du pouvoir par les réseaux.

L'observation de la manière dont les institutions religieuses apportent leur soutien aux différents régimes met en exergue l'existence d'une instrumentalisation réciproque entre les réseaux et le pouvoir public. Le politique se servant des réseaux pour se hisser et se maintenir au pouvoir, les réseaux s'appuyant sur le pouvoir pour agrandir leur influence et s'affirmer.

Le pouvoir au Congo est généralement l'expression des rapports de forces, que celle de la volonté générale dans laquelle les réseaux sont des vecteurs indispensables non seulement pour y accéder mais surtout pour se défendre dans des situations conflictuelles. C'est un ensemble, une alliance ou l'aboutissement de deux ou plusieurs réseaux dominants qui dirigent ou gravitent autour des structures politiques et administratives de l'Etat sous forme de groupuscules, d'organisations politiques apparentées aux institutions gouvernementales. Ces institutions inspirent ou influencent directement l'Etat pour l'orientation politique, économique, religieuse qu'elles donnent à l'Etat.

Orientation politique

Dans l'orientation politique à donner à l'Etat, ces institutions défendent des idées proches de leurs idéaux initiaux, c'est à dire ceux de leurs réseaux d'appartenance. Ce qui explique les connivences et interférences porteuses de l'Eglise catholique sous le régime e NGOUABI.

En effet, malgré l'orientation marxiste donné à sa politique, Marien NGOUABI avait des liens particuliers avec la hiérarchie de cette religion au Congo au point d'en faire un allié du

pouvoir avec lequel s'effectuaient d'échanges d'idées sur vie nationale. C'est à ce titre que le Cardinal Emile BIAYENDA lui avait rendu visite le jour même de son assassinat pour traiter d'une affaire d'expropriation de terrain par l'Etat dont l'Eglise devrait être la victime.

Profitant de l'excellence de ces rapports, l'Eglise avait, dans les années soixante dix, réussi à faire passer au niveau scolaire et académique, une loi interdisant à une jeune femme de porter une grossesse pendant la scolarité mettant ainsi un terme au sans cesse grandissant des filles mères face auquel, à cause des pesanteurs, l'administration scolaire était impuissante. Une manière de transférer dans ce milieu l'un des principes de l'Eglise proscrivant le port de grossesse par une jeune femme célibataire.

Les réseaux peuvent ainsi jouer de leur relations privilégiées avec le pouvoir pour faire triompher leurs idéaux. Cette illustration montre également que les politiques ne se contentent pas seulement de se cloîtrer dans le carcan de leurs réseaux d'appartenance ou d'affiliation. Ils recherchent plutôt la diversification des rapports leur permettant ainsi de pénétrer dans tous les milieux, même ceux qui leur sont reconnus comme traditionnellement hostiles. De cette façon, ils pourront exercer sur ces derniers un contrôle ou une ou avoir sur eux une main mise permanente afin de prévenir toute action désagréable susceptible de les détrôner. Ce n'est donc pas une surprise sinon une logique que de voir un homme politique appartenir à plusieurs réseaux à la fois.

Orientation économique.

Dans le domaine économique, ces réseaux faisait adopter le mode gestion adapté à leur idéaux tel, pour les catholiques et protestants, par exemple, l'économie de marché. De son côté, l'Etat alloue sous forme d'aide, des subventions aux réseaux, une sorte de compensation de leurs efforts de soutien en amont.

Orientation religieuse

Les réseaux dominants s'arrangent à écarter les réseaux concurrents dans la défense de leurs idées au sein des structures de l'Etat. Tel est le cas depuis le début de la décennie quatre vingt dix entre les réseaux chrétiens et les nouveaux venus de l'environnement religieux congolais, les « églises de réveil »

Depuis la démocratisation du système politique donc la reconnaissance de la liberté de cultes et de croyance, plusieurs confessions, s'inspirant du modèle des églises évangéliques américaines, se sont massivement installées au Congo. Leurs méthodes et leurs discours

divergeant de ceux des chrétiens (présents avant eux sur ces lieux) attirent beaucoup de sympathisants au détriment des autres églises. Se sentant menacés et ne pouvant agir directement contre elles, les chrétiens par réseaux interposés cherchent à les étouffer par la prise des lois très contraignantes pour elles par instances dirigeantes de l'Etat les accusant de sectes et les assimilant aux fondamentalistes.

Conclusion

L'influence des réseaux chrétiens sur le pouvoir politique, notamment au Congo est considérable.

En effet, ils constituent le sous-bassement, le fondement doctrinal, philosophique, mystique et parfois légal de la plupart des structures politiques administratives de l'Etat. Ils sont donc de véritables laboratoires de réflexion d'organisation et de conception de la politique en général. Ils constituent également des relais de pouvoir par le système de cooptation ou de parrainage et sont aussi, enfin, des nouvelles formes d'intégration politique et sociale dans et autour des structures étatiques

Ces réseaux s'imbriquent, s'interpénètrent et se confondent tellement au pouvoir politique qu'on en déduit que l'accession et le maintien, voire le renversement de tout pouvoir est d'abord avant tout un problème de réseaux. Il n'est donc pas excessif, compte tenu de la consubstantialité du pouvoir politique et de ces réseaux, d'inférer qu'en Afrique en général et au Congo notamment, la séparation entre le temporel et le spirituel, entre l'Etat et les réseaux chrétiens ou religieux est sinon officielle ou du moins apparente.

Ces réseaux font et défont les pouvoirs politiques et en fonction de leurs affinités ils constituent en définitif des ressorts et ou des pivots lorsqu'il ne sont pas les contre poids de ce dernier.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- MIEKOUTIMA Antoine, Emile BIAYENDA, un bon pasteur, Collections Chemin de la vie apostolique, Kinshasa ;Editions EPIPHANIE, 1994
- TSIAKAKA Adolphe, Grandeur d'un humble, Paris ; Editions du SIGNE, 1999

REVUES DE PRESSE :

Jeune AFRIQUE l'Intelligent : N° 2170 ; 2171, juillet 2002
 N° 2184, 18-24 novembre 2002

MSNA (Agence), « Publiez ce que vous lisez » 20 février 2003

INTERNET :

Dépêches de Brazzaville.....www.brazzaville-adia.com
 Congopage.....www/congopage

TABLEAU DE MATIERES

INTRODUCTION	3
1. L'ambivalence des rapports entre les réseaux chrétien et le pouvoir politique ou l'utilitarisme réciproque	5
11- Les réseaux chrétiens comme tremplin pour l'accession au pouvoir	6
111 L'Eglise vecteur de puissance et propulseur des hommes Politiques	6
112 L'Eglise, grande force vive	9
12- Le pouvoir politique, une des finalités des réseaux chrétiens	13
121 Persuasion de la population	13
122 Pression sur l'élite nationale	14
2. Un antagonisme circonstanciel et une indéfectible complémentarité	17
21- Un antagonisme circonstanciel	17
211 L'antagonisme politique	18
212 L'antagonisme ethnogéographique	24
22- Une indéfectible complémentarité	27
221 Les réseaux, socle et soutien officieux du pouvoir politique	27
222 Le pouvoir politique, apanage des réseaux et l'inféodation du pouvoir par les réseaux	29
CONCLUSION	32

